

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL d'APREMONT (Savoie)

<b>DATE de CONVOCATION</b> 6 mars 2017
<b>DATE d’AFFICHAGE</b> 6 mars 2017
<b>NOMBRE de CONSEILLERS :</b>
EN EXERCICE 15
PRESENTS 13
VOTANTS 15
ABSTENTION 0
<b>OBJET :</b> <b>BILAN DE CONCERTATION ET ARRET DU PLU (Plan Local d’Urbanisme)</b>
le Maire certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l’objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
Délibération déposée en Préfecture de la Savoie au titre du contrôle de la légalité Le 14/03/2017

**Séance du 13 mars 2017**

l’an deux mille dix-sept le 13 mars à 19 heures 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Marc DUPRAZ, Maire.

**Membres présents :** Marc DUPRAZ, Jacqueline CHARRIERE, Renée COCHET, Philippe BARTHELET, Jean-Luc CHAPOT, Nathalie CARARO, Georges RAYNAUD, Franck NOIRAY, Frédéric MITHIEUX, Gilles VANDENBUSSCHE, Roland TEPPAZ, Laurence VIBOUD, Laurence LABOURDETTE.

**Membre(s) absent(e)s :**

Droit de vote conformément à l’article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

**Pouvoir(s) :** Carole SCARPETTINI à Jacqueline CHARRIERE, Charlotte TESSANNE à Marc DUPRAZ.

**Roland TEPPAZ est élu secrétaire de séance.**

**I - EXPOSE DES MOTIFS**

Monsieur le Maire rappelle les objectifs qui ont conduit la Commune à engager la procédure d’élaboration du Plan Local d’Urbanisme et les modalités selon lesquelles la concertation avec la population a été mise en œuvre.

**1- Le lancement d’une procédure d’élaboration du PLU :**

Considérant qu’il est rappelé que la commune d’Apremont est dotée d’un Plan d’Occupation des Sols qui a été approuvé par délibération du Conseil municipal le 12 décembre 2001, et modifié à trois reprises le 25 avril 2003, le 18 novembre 2005 et le 6 juillet 2009. 13 ans après l’élaboration de ce document d’urbanisme, il est apparu que celui-ci n’est plus adapté à la situation actuelle de la commune et à ses perspectives de développement, dans la mesure où le POS offre peu de possibilité de développement en adéquation avec les principes d’un urbanisme durable adapté à la commune d’Apremont.

Par conséquent, a été envisagé l’élaboration d’un PLU qui doit être l’occasion de définir les bases du nouveau projet communal, de déterminer les perspectives de croissance démographique et de développement de l’urbanisation cohérentes et adaptées à l’échelle de la commune.

Considérant que, par délibération en date du 17 novembre 2014, le Conseil municipal a donc décidé de prescrire la révision du Plan d’occupation des Sols et élaborer un Plan Local d’Urbanisme sur l’ensemble du territoire communal, de demander à l’Etat une compensation financière et d’autoriser le Maire à organiser une consultation afin de choisir un bureau d’étude pour mener les études nécessaires à l’élaboration du PLU.

../..